

COMMUNIQUE DE PRESSE

Besançon, le 14 10 2020

Coupure de la RD22 dans le cadre des travaux de mise à 2×2 voies de la RN7 dans la Nièvre entre Saint-Pierre-le-Moutier et la limite de l'Allier du 19/10/2020 au 30/10/2020

Les travaux routiers de mise à 2×2 voies de la RN7 entre Saint-Pierre-le-Moûtier et la limite de l'Allier ont débuté en juillet 2020.

Des travaux à hauteur de l'intersection entre la RN7 et la RD22 sont nécessaires afin de préparer les phases ultérieures du chantier. Ils interviendront durant les vacances de la Toussaint, à partir du 19 octobre 2020 et jusqu'au 30 octobre 2020.

Impact sur la circulation :

- La circulation sur la RN7 sera maintenue dans les deux sens avec une limitation de vitesse à 70 km/h.
- Le carrefour RN7/RD22 coté ouest sera fermé à la circulation :
 - les véhicules légers seront déviés par la RD272,
 - les poids lourds devront emprunter la RD978A depuis la commune de Le Veurdre.
- Au niveau du carrefour RN7/RD22, seul l'accès à la RD22 en provenance de la RN7 dans le sens Sud → Nord sera possible.

Une signalisation de chantier et de déviation sera mise en place. Le plan ci-après présente les mouvements de déviation qui seront mis en place.

Odile Roque Bedeaux pôle communication Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

http://www.nievre.gouv.fr/



Information sécurité:

Du fait de la présence de personnels à pied à proximité de la RN7 durant le chantier et de la réduction de la largeur des voies, il est demandé aux usagers la plus grande prudence à l'approche du secteur, notamment le respect des limitations de vitesses.





Odile Roque Bedeaux pôle communication Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Tél: 03 81 21 67 18

Mél : odile.roque@developpement-durable.gouv.fr 17E rue Alain Savary CS 31269 25005 BESANCON cedex